

COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS CONCERNÉS

DESTINATAIRES	Population concernée, située dans le secteur du projet ci-après indiqué
EXPEDITEUR	Luc Desjardins, Maire
DATE	4 février 2019
OBJET	PROJET DE SABLIERE DANS LE SECTEUR DE LA MONTÉE MEUNIER

Mesdames, Messieurs,

Relativement à l'objet ci-haut indiqué, la Municipalité de Ripon désire vous informer à l'effet qu'elle a bien reçu, le 30 janvier dernier, la décision du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC rendue le 25 janvier 2019. Sachez que nous en avons bien pris connaissance.

La Municipalité de Ripon est très au fait qu'un certain nombre de résidents se proclament en faveur de ce projet tandis que d'autres en sont totalement opposés.

En ce sens, la Municipalité de Ripon a l'intention de trouver un terrain d'entente pour toutes les personnes concernées par ce dossier, et ce, dans le but d'avoir un climat respectueux, pour tous et chacun.

Ceci étant dit, il est prévu que des rencontres seront organisées avec chacune des associations (*Association des propriétaires du lac Viceroy, Association des Riverains du lac Daoust, etc.*) dans le but d'élaborer une liste des sources d'inquiétudes de même que des solutions envisageables afin de permettre une meilleure cohabitation avec l'exploitation de cette sablière. Quant aux autres propriétaires concernés, de telles rencontres pourront être possibles, sur demande.

Il est également prévu que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité établira des rencontres de suivis avec l'exploitant. Il verra aussi à organiser des rencontres avec la *Sûreté du Québec, le Contrôle Routier du Québec* ainsi que le ministère de l'*Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* afin de mettre sur pied des procédures claires relativement aux nuisances pouvant découler de cette exploitation (vitesse des camions, heures d'exploitation, bruit, etc.).

En terminant, prenez note que les personnes concernées recevront à cette fin une correspondance postale d'ici les prochaines semaines.

Luc Desjardins
Maire de la Municipalité de Ripon